

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le **mardi 8 août 2017** à 19 h 30, au Carrefour Notre-Dame, au 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec sous la présidence de Madame Danie Deschênes, mairesse.

Présences :

Messieurs les conseillers, Bruno Roy, Daniel Lauzon, Bernard Groulx, Normand Pigeon et Jean Fournel

Mesdames Katherine-Erika Vincent, directrice générale et Catherine Fortier-Pesant, greffière

\*\*\*\*\*

**OUVERTURE DE LA SÉANCE À 19 h 31**

**2017-08-219 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que modifié :

Points ajoutés :

**7.1** Octroi de contrat – projet d'intégration des arts au parc des Éperviers.

**7.2** Octroi de mandat – services d'assistance professionnelle concernant les crues et inondations printanières.

**7.3** Modification de la résolution no 2016-08-227 concernant la demande d'usage conditionnel no 2016-26, lot 067 625 (1015, boul. Perrot).

**7.4** Autorisation – émission d'un certificat d'occupation – 15 rue Huot.

ADOPTÉE

**2017-08-220 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JUILLET 2017**

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 juillet 2017, au moins 24 heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 juillet 2017, tel que présenté.

ADOPTÉE

**2017-08-221 LISTE DES COMPTES PAYÉS DU MOIS DE JUILLET 2017 – APPROBATION**

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d'approuver la liste des comptes payés du mois de juillet 2017, au montant de **193 663,30 \$**.

ADOPTÉE

**2017-08-222 LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE JUILLET 2017 – APPROBATION**

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'approuver la liste des comptes à payer du mois de juillet 2017, au montant de **397 288,76 \$**.

ADOPTÉE

**2017-08-223 ÉTAT DES IMMEUBLES EN DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES – ORDONNANCE DE VENTE POUR TAXES**

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance de la liste des taxes impayées déposée par la trésorière et entend ordonner à la greffière de procéder à la vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes;

Considérant qu'en vertu de l'article 525 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q. c. C-19), l'acquéreur, à l'expiration du délai d'un an après ladite vente, a droit à un acte de vente de la part du conseil municipal;

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser les ventes définitives pour ces lots.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d'ordonner à la greffière, conformément à l'article 512 de la *Loi sur les cités et villes*, de procéder à la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales à l'enchère publique, le 30 novembre 2017 à 14 h, au Carrefour Notre-Dame, situé au 1300, boulevard Don-Quichotte; les immeubles devant être vendus sont :

<b>Lot</b>	<b>Adresse</b>	<b>Propriétaires</b>
2 911 747	46, rue Estelle-Mauffette	TINO SANTIAGO MERINO, SALDITOS ROBINA
2 911 750	32, rue Michel-Mcnabb	SINGH PREET MOHAN, KAUR RAJPREET
2 068 505	5, rue Pierre-Ricard	MENALE MARIO, PASSARELLI DEBORA
2 068 929	37, 40e Avenue	FARRELL THERESE MONTPETIT
2 069 983	10, 53e Avenue	ROBERTSON GARY, BIRD SHANNON
2 067 976	49, 146e Avenue	MCLELLAN ANDREW
2 070 027	50, 60e Avenue (terrain seulement)	SHATER ABDOLLAH OZRA
2 070 027	81, 60e Avenue (maison mobile seulement)	LEMAY CAROLINE
2 070 027	73, 60e Avenue (maison mobile seulement)	BRUNET GHISLAIN
2 070 027	61, 60e Avenue (maison mobile seulement)	LAPLAINE MARTIN
2 070 070	60e Avenue (terrain seulement)	SHATER ABDOLLAH OZRA
2 070 061	62e Avenue (terrain seulement)	SHATER ABDOLLAH OZRA
2 070 345	1535 a, boulevard Perrot	LALONDE PHILIPPE
2 070 354	8, 81e Avenue	FORTIN PATRICIA, ALLEN DANIEL
2 070 355	81e Avenue (terrain vacant)	LEROUX NATHALIE G.
2 068 345	1549, boulevard Perrot	LEROUX NATHALIE G.
2 070 353	boulevard Perrot (terrain vacant)	LEROUX NATHALIE G.
2 068 346	boulevard Perrot (terrain vacant)	LEROUX NATHALIE G.
2 067 419	18, chemin du Vieux-Moulin	SCOTT WILBROD, SCOTT PATRICK
2 066 953	33, rue Alfred-Desrochers	MORRISON KINGSLEY JEFFREYSON, MORRISON ASTON RUTHERFORD
2 070 521	1358, rue Jordi-Bonet (201)	SLOWIK STANISLAWA

De procéder à la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes selon les articles 513 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*.

Que le conseil municipal autorise la vente des lots adjugés lors de la vente pour non-paiement de taxes du 30 novembre 2017.

Que la mairesse et la greffière soient autorisées à signer pour et au nom de la Ville tout acte inhérent à la présente résolution.

ADOPTÉE

**2017-08-224 IMMEUBLES À ÊTRE VENDUS POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES – AUTORISATION D'ENCHÉRIR ET D'ACQUÉRIR**

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'autoriser la directrice générale à enchérir et acquérir, pour et au nom de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, les immeubles mis en vente pour défaut de paiement des taxes municipales, lors de la vente à l'enchère publique par la Ville, le jeudi **30 novembre 2017** à 14 h.

ADOPTÉE

**2017-08-225 SOUPER DU CONSEIL 2017 – AFFECTATION AU FONDS JEUNESSE**

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'affecter la somme de **9 742 \$** au Fonds Jeunesse étant les profits générés par le Souper du Conseil 2017.

ADOPTÉE

**2017-08-226 RÈGLEMENT NO 437-45, MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 437 AFIN DE CHANGER LA DÉLIMITATION DES ZONES H-205 ET H-214 – ADOPTION**

Considérant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., c. A-19.1);

Considérant que le conseil municipal a adopté le Règlement de zonage no 437 et qu'il y a lieu de modifier à nouveau ce règlement afin d'apporter des changements à la délimitation des zones H-205 et H-214;

Considérant qu'à la séance du 13 juin dernier, un avis de motion a été donné et le premier projet du règlement no 437-45 présenté et adopté;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 11 juillet dernier et que le second projet de règlement a été adopté ce même jour;

Considérant que ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et concerne certaines zones du territoire;

Considérant que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'adopter le règlement no **437-45**, modifiant le Règlement de zonage no 437, afin de changer la délimitation des zones H-205 et H-214.

Que copie de ce règlement soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour la délivrance d'un certificat de conformité final.

ADOPTÉE

2017-08-227 **SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NO 437-46, MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 437**

Considérant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., c. A-19.1);

Considérant que le conseil municipal a adopté le Règlement de zonage no 437 et qu'il y a lieu de modifier à nouveau ce règlement, notamment concernant les constructions accessoires pour l'usage habitation unifamiliale jumelée ou contiguë et l'aménagement des murs de soutènement;

Considérant qu'à la séance du 11 juillet dernier, un avis de motion a été donné et le premier projet du règlement no 437-46 présenté et adopté;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation a eu lieu ce jour;

Considérant que ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et concerne l'ensemble du territoire.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d'adopter le second projet de règlement no **437-46** modifiant le Règlement de zonage no 437, notamment concernant les constructions accessoires pour l'usage habitation unifamiliale jumelée ou contiguë et l'aménagement des murs de soutènement.

Que copie de ce second projet de règlement soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour analyse de conformité.

ADOPTÉE

2017-08-228 **RÈGLEMENT NO 510-5, MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS NO 510 – ADOPTION**

Considérant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., c. A-19.1);

Considérant que le Conseil a adopté le Règlement relatif aux usages conditionnels no 510 et qu'il y a lieu de modifier à nouveau ce règlement pour permettre l'usage habitation unifamiliale jumelée ou contiguë dans certains secteurs et ajouter certains objectifs et critères pour l'analyse de demandes portant sur cet usage;

Considérant qu'à la séance du 11 juillet dernier, un avis de motion a été donné et le projet du règlement no 510-5 présenté et adopté;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation a eu lieu ce jour;

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu d'adopter le règlement no **510-5**, modifiant le Règlement sur les usages conditionnels no 510 pour permettre l'usage habitation unifamiliale jumelée ou contiguë dans certains secteurs et ajouter certains objectifs et critères pour l'analyse de demandes portant sur cet usage.

Que copie de ce règlement soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour la délivrance d'un certificat de conformité final.

ADOPTÉE

2017-08-229 **AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT NO 440-14, MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NO 440**

Monsieur le conseiller Daniel Lauzon donne avis de motion qu'il sera présenté à cette séance un projet de règlement no 440-14, modifiant le règlement sur les permis et certificats no 440. Ce projet vise à modifier certaines dispositions portant sur la valeur du dépôt exigé lors d'un raccordement à une conduite maitresse.

2017-08-230 **PROJET DE RÈGLEMENT NO 440-14 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NO 440, NOTAMMENT LES DISPOSITIONS PORTANT SUR LA VALEUR DU DÉPÔT EXIGÉ POUR UN RACCORDEMENT À UNE CONDUITE MAITRESSE**

Considérant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., c. A-19.1);

Considérant que le conseil municipal a adopté le Règlement no 440 sur les permis et les certificats et qu'il y a lieu de modifier à nouveau ce règlement notamment les dispositions portant sur la valeur du dépôt exigé lors d'un raccordement à une conduite maitresse;

Considérant qu'un avis de motion a été donné à cette même séance;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation doit être tenue afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer, tel que prévu à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Considérant que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'adopter le projet de règlement no **440-14** modifiant le Règlement no 440 sur les permis et les certificats, notamment les dispositions portant sur la valeur du dépôt exigé lors d'un raccordement à une conduite maitresse.

Qu'une assemblée publique de consultation soit tenue au Carrefour Notre-Dame, à la date et à l'heure déterminées par la greffière.

Que copie de ce projet de règlement soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour analyse de conformité.

ADOPTÉE

2017-08-231 **RÈGLEMENT NO 473-4 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES NUISANCES NO 473 – ADOPTION**

Considérant que le conseil municipal a adopté le Règlement no 473 sur les nuisances et qu'il y a lieu de modifier à nouveau ce règlement pour y ajuster certaines dispositions, notamment concernant le bruit;

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance du 13 juin 2017 et le projet du règlement no 473-4 présenté à la séance du 11 juillet 2017.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d'adopter le règlement no **473-4** modifiant le Règlement no 473 sur les nuisances, pour y ajuster certaines dispositions, notamment concernant le bruit.

ADOPTÉE

**2017-08-232 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO 2017-26, LOT 2 068 182 (2661, BOULEVARD PERROT)**

Considérant que le requérant souhaite agrandir son garage isolé avec :

- une superficie projetée de 86,56 m<sup>2</sup> au lieu des 60m<sup>2</sup> prescrits à la réglementation;
- une superficie supérieure à la superficie d'implantation du bâtiment principal;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure no 2017-26 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier;

Considérant que de l'avis du Conseil, la dérogation n'est pas mineure et que l'acceptation de la demande aurait pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins;

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q. c. A-19.1), le Conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant le Conseil.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu de **refuser** la demande de dérogation mineure no **2017-26**, lot 2 068 182 (2661, boul. Perrot) telle que présentée.

ADOPTÉE

**2017-08-233 DEMANDE D'APPROBATION AU PIIA NO 2017-27, LOT 2 068 182 (2661, BOULEVARD PERROT)**

Considérant que le requérant souhaite agrandir son garage isolé;

Considérant que le projet est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 515;

Considérant que le projet devait préalablement faire l'objet d'une demande de dérogation mineure puisqu'il ne respecte pas la réglementation présentement en vigueur et que cette demande de dérogation mineure a été refusée;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande d'approbation au PIIA no 2017-17 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu **de refuser** la demande de PIIA no **2017-27**, lot 2 068 182 (2661, boul. Perrot) telle que présentée.

ADOPTÉE

**2017-08-234 OCTROI DE CONTRAT – APPEL D’OFFRES GT2017-09 – FOURNITURE ET INSTALLATION D’UN DÔME D’ENTREPOSAGE**

Considérant que la Ville a procédé à un appel d’offres pour la fourniture et l’installation d’un dôme d’entreposage aux ateliers municipaux;

Considérant que suivant cet appel d’offres, 1 soumission a été reçue et ouverte le 7 août dernier;

Considérant que la Ville a procédé à une analyse de la conformité légale et technique de cette soumission.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu d’octroyer un contrat au montant de **92 795 \$** plus taxes applicables à **Les Industries Harnois Inc.** pour la fourniture et l’installation d’un dôme d’entreposage, le tout en conformité avec les documents d’appel d’offres GT2017-09.

Que cette dépense soit puisée à même le surplus libre et imputée au poste budgétaire 22-301-00-300.

ADOPTÉE

**2017-08-235 OCTROI DE CONTRAT – APPEL D’OFFRES GT2017-06A – TRAVAUX DE RÉHABILITATION ET DE REMPLACEMENT DE CONDUITES D’AQUEDUC, D’ÉGOUT SANITAIRE ET PLUVIAL ET DE RÉFECTION DE CHAUSSÉE**

Considérant que la Ville a procédé à un appel d’offres pour des travaux de réhabilitation et de remplacement de conduites d’aqueduc et d’égout sanitaire et pluvial et de réfection de chaussée;

Considérant que suivant cet appel d’offres, 2 soumissions ont été reçues et ouvertes le 7 août dernier;

Considérant que la Ville a procédé à une analyse de la conformité légale et technique des soumissions.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu d’octroyer un contrat au montant de **2 311 068 \$** plus taxes applicables à **Construction G-Nesis Inc.** pour des travaux de réhabilitation et de remplacement de conduites d’aqueduc et d’égout sanitaire et pluvial et de réfection de chaussée, le tout en conformité avec les documents d’appel d’offres GT2017-06a.

Que cette dépense soit puisée à même les fonds versés par le Programme TECQ et imputée aux postes budgétaires appropriés.

ADOPTÉE

**2017-08-236 OCTROI DE CONTRAT – SURVEILLANCE DE LA QUALITÉ DES MATÉRIAUX – TRAVAUX DE RÉHABILITATION ET DE REMPLACEMENT DE CONDUITES D’AQUEDUC, D’ÉGOUT SANITAIRE ET PLUVIAL ET DE RÉFECTION DE CHAUSSÉE**

Considérant que dans le cadre des travaux de réhabilitation et de remplacement de conduites d’aqueduc et d’égout sanitaire et pluvial et de réfection de chaussée sous le Programme TECQ, le Service de la gestion du territoire doit recourir aux services d’un laboratoire pour la surveillance de la qualité des matériaux;

Considérant que ce service a procédé à une demande de prix auprès de 3 laboratoires.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'octroyer un contrat au montant maximal de **22 000 \$** plus taxes applicables au **Groupe ABS Inc.**, pour des services de surveillance de la qualité des matériaux pour les travaux effectués sous le Programme TECQ.

Que cette dépense soit puisée à même les fonds versés par le Programme TECQ et imputée aux postes budgétaires appropriés.

ADOPTÉE

**2017-08-237**    **SUBVENTION AUX ORGANISMES – ÉVÉNEMENT NOTRE-DAME EN FÊTE 2017**

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu d'octroyer une subvention au montant de **500 \$** chacun, aux 4 organismes reconnus par la Ville et ayant contribué à la réalisation de l'événement Notre-Dame en Fête 2017, pour une somme totale de **2 000 \$** :

- Les Gymnastes de l'Île;
- Le Club de l'âge d'or Sainte-Jeanne-de-Chantal;
- Le Club de pétanque;
- Le Club de tennis de NDIP.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-728-10-700.

ADOPTÉE

**2017-08-238**    **OCTROI DE CONTRAT – FOURNITURE DE FONTAINES À BOIRE**

Considérant que les fontaines à boire situées dans les parcs des Mésanges, Hirondelles, Bécassines, Tourterelles et Chardonnerets doivent être remplacées;

Considérant que cette dépense a été prévue au PTI 2017;

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'octroyer un contrat au montant de **22 775 \$** plus taxes applicables à **Carbec.ca** (9191-7898 Québec Inc.) pour la fourniture de 5 fontaines à boire.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 22-700-10-740.

ADOPTÉE

**2017-08-239**    **ENTENTE AVEC LA MAISON DE LA FAMILLE VAUDREUIL-SOULANGES – SERVICE D'AIDE AUX DEVOIRS – AUTORISATION DE SIGNATURE**

Considérant que la Maison de la Famille Vaudreuil-Soulanges travaille sur la réussite scolaire avec la MRC de Vaudreuil-Soulanges dans le cadre de sa politique de développement social;

Considérant que la Maison de la Famille Vaudreuil-Soulanges couvre le territoire perrotdamois dans son offre de service;

Considérant que la Ville souhaite instaurer un service d'aide aux devoirs pour les résidents du primaire (phase 1).



Il est proposé par le conseiller Bruno Roy, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et la Maison de la Famille Vaudreuil-Soulanges s'associent pour ce projet et que la mairesse et la greffière soient autorisées à signer pour et au nom de la Ville une entente de services à cet effet.

Que les dépenses associées à ce projet soient puisées à même le budget d'opération et imputées aux postes budgétaires 02-721-40-473 et 02-721-40-679.

ADOPTÉE

**2017-08-240 EMBAUCHE DE PERSONNEL – TECHNICIENNE EN URBANISME**

Considérant les besoins du Service d'urbanisme de la Ville;

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu de procéder à l'embauche de **Sandra Duranceau**, à titre de technicienne en urbanisme, en date du 24 juillet 2017, pour une durée d'une année, au salaire et aux conditions prévus à la convention collective et à la lettre d'entente no 2017-10;

Que les dépenses reliées à cette embauche soient puisées à même le budget d'opération et imputée aux postes budgétaires appropriés.

ADOPTÉE

**2017-08-241 OCTROI DE MANDAT – SERVICES D'ASSISTANCE PROFESSIONNELLE EN URBANISME**

Considérant les besoins au Service d'urbanisme suite au congé de maternité de sa directrice.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'octroyer un mandat à **Hélène Doyon**, urbaniste-conseil, pour une assistance professionnelle, selon les besoins du Service d'urbanisme de la Ville et à un taux horaire convenu entre les parties, pour une période approximative de 12 mois débutant en août 2017.

Que les dépenses associées à ce mandat soient puisées à même le budget d'opération et imputées au poste budgétaire 02-611-00-419.

ADOPTÉE

**2017-08-242 LETTRE D'ENTENTE NO 2017-10 AVEC LE SYNDICAT (CSN) – AUTORISATION DE SIGNATURE**

Considérant que certains changements de personnel au Service d'urbanisme ont fait l'objet de discussions avec le syndicat;

Considérant qu'une lettre d'entente doit être signée entre la Ville et le syndicat quant aux modifications qui doivent être apportées à la convention collective suivant ces changements.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy, appuyé par le conseiller Jean Fournel

et résolu d'autoriser la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville, la lettre d'entente no **2017-10** quant aux modifications qui doivent être apportées à la convention collective suivant les changements de postes des employés du Service d'urbanisme de la Ville.

ADOPTÉE

2017-08-243 **APPUI À LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES – DÉCRET SUITE AUX INONDATIONS**

Considérant que les crues printanières d'avril et de mai 2017 de la rivière des Outaouais ont causé des inondations majeures sur le territoire de Vaudreuil-Soulanges;

Considérant les pluies extraordinaires survenues au printemps 2017 dans Vaudreuil-Soulanges couplé à la crue printanière d'avril et de mai sur la rivière des Outaouais;

Considérant le projet de décret pour déclarer une zone d'intervention spéciale sur le territoire de certaines municipalités locales affectées par les inondations survenues en avril et en mai 2017;

Considérant que des pertes extraordinaires de terrains ont été causées par un niveau exceptionnellement élevé de l'eau, sur plusieurs jours, et par le déferlement des vagues, couplé à des vents et des débits extrêmes;

Considérant que ces pertes de terrains par l'érosion amènent des pertes fiscales et que la réparation des rives entraîne des coûts;

Considérant que le projet de décret ne porte pas sur l'érosion des terrains et des rives;

Considérant que les changements climatiques modifient le régime hydrique des rivières, que les crues subites accentuent les impacts d'érosion et que des mesures de protection des rives doivent être installées rapidement pour protéger les terrains avant une prochaine crue;

Considérant qu'il est avantageux d'aménager des rives homogènes, durables et environnementales avec une vision collective, et ce, pour augmenter la résilience aux événements climatiques.

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d'appuyer la résolution de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, afin que la perte des terrains soit identifiée comme étant une conséquence importante de la crue printanière et que les citoyens puissent bénéficier d'une aide adéquate;

De demander au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de reconnaître que l'érosion est un impact important de l'inondation et de tenir compte dans le projet de décret, des pertes fiscales reliées à la perte de terrains et des coûts pour se prémunir d'une situation qui va se reproduire;

De demander au ministère de la Sécurité publique de prévoir un programme bonifié d'aide financière pour réparer les dommages causés par l'érosion, tout en respectant la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables;

Que copie de cette résolution soit envoyée à la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie et ministre responsable de la région de la Montérégie et députée de Soulanges, madame Lucie Charlebois, et à la whip adjointe du gouvernement et députée de Vaudreuil, madame Marie-Claude Nichols pour suivi, au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et ministre de la Sécurité publique, monsieur Martin Coiteux, ainsi qu'à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

ADOPTÉE

**2017-08-244 ACTES DE SERVITUDE POUR CONDUITE DÉSAFFECTÉE –  
AUTORISATION DE SIGNATURE**

Considérant la présence dans le sol d'une ancienne conduite d'égout domestique désaffectée entre le boulevard Perrot et la rue des Roseaux dans le secteur de la place Judith-Jasmin.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, des servitudes concernant cette conduite désaffectée avec les propriétaires des adresses 6, 10 et 14, place Judith-Jasmin, 1071 et 1073 boulevard Perrot et 42, rue des Roseaux et autres intervenants concernés.

ADOPTÉE

**2017-08-245 ENTENTES CONCERNANT DES CHEMINS D'ACCÈS POUR LES  
TRAVAUX DE STABILISATION DE TALUS DANS LES SECTEURS DE LA  
RUE SIMONE-DE BEAUVOIR ET DE LA 150<sup>E</sup> AVENUE – AUTORISATION  
DE SIGNATURE**

Considérant qu'une analyse des risques liés au danger de glissements de terrain, réalisée par le gouvernement du Québec, a mis en lumière le degré de risque potentiel de glissements de terrain fortement rétrogressifs dans les secteurs de la rue Simone-De Beauvoir et de la 150<sup>e</sup> Avenue;

Considérant que la Ville a conclu avec le ministère de la Sécurité publique une entente d'aide financière et qu'elle est responsable de faire procéder aux travaux de stabilisation de talus dans ces secteurs sur la base de plans préparés par le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

Considérant que les travaux de stabilisation de talus impliquent la construction de chemins d'accès vers le site des travaux à l'automne-hiver 2017 et que le tracé de ces chemins a été déterminé par les professionnels en ingénierie mandatés par la Ville pour ce dossier en tenant compte de la géographie du terrain;

Considérant que ces chemins d'accès passeront sur des terrains appartenant à des citoyens de ces secteurs et qu'il est nécessaire de conclure des ententes avec ces derniers pour déterminer les modalités des travaux de construction de ces chemins.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, des ententes et tout autre document nécessaire, avec certains citoyens des secteurs de la rue Simone-De Beauvoir et de la 150<sup>e</sup> Avenue, concernant la construction des chemins requis pour l'accès au site des travaux de stabilisation des talus dans les secteurs de la rue Simone-De Beauvoir et de la 150<sup>e</sup> Avenue.

ADOPTÉE

**2017-08-246 OCTROI DE CONTRAT – PROJET D'INTÉGRATION DES ARTS AU PARC DES ÉPÉVIERES**

Considérant le projet de partenariat avec l'École secondaire le Chêne-Bleu pour l'intégration des arts au parc des Épévieres.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'octroyer un contrat au montant de **13 900 \$** plus taxes applicables à **Jansen Industries Inc.** pour la fourniture d'une rose des vents et de 4 bancs sur mesure avec insertion de mosaïques créées par les élèves du Chêne-Bleu.

Que cette dépense soit puisée à même le fonds des parcs et imputée au poste budgétaire 22-700-00-740.

ADOPTÉE

**2017-08-247 OCTROI DE MANDAT – SERVICES D'ASSISTANCE PROFESSIONNELLE CONCERNANT LES CRUES ET INONDATIONS PRINTANIÈRES**

Considérant les crues et inondations survenues au printemps de cette année dans la région de Vaudreuil-Soulanges;

Considérant que des pertes de terrains ont été causées par un niveau exceptionnellement élevé de l'eau, le déferlement des vagues, les vents et les débits extrêmes et que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, la MRC de Vaudreuil-Soulanges et d'autres villes font des démarches afin que ces pertes de terrains soient reconnues par le Gouvernement du Québec;

Considérant le besoin de la Ville d'être conseillée dans ce dossier.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d'octroyer un mandat à madame **Ursule Boyer-Villemaire**, consultante, pour une assistance professionnelle, selon les besoins de la Ville et à un taux horaire convenu entre les parties, pour une période approximative de 6 mois débutant en août 2017.

Que les dépenses associées à ce mandat soient puisées à même le budget d'opération et imputées au poste budgétaire 02-131-00-419.

ADOPTÉE

**2017-08-248 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NO 2016-08-227 CONCERNANT LA DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL NO 2016-26, LOT 2 067 625 (1015, BOULEVARD PERROT)**

Considérant que par l'acceptation de la demande d'usage conditionnel no 2016-26, le Conseil a autorisé la transformation d'un bâtiment accessoire en un commerce de restauration de type casse-croute et que plusieurs conditions ont été rattachées à cette autorisation (résolutions no 2016-07-198 et 2016-08-227);

Considérant que depuis l'ouverture du commerce de restauration, un immeuble a été construit sur le terrain adjacent (lot no 2 068 413) et que le propriétaire de cet immeuble a débuté l'installation d'une clôture en mailles de chaîne noire autour de son terrain;

Considérant qu'en conséquence, il y a lieu de modifier la condition concernant la construction d'une clôture par le propriétaire du casse-croute.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu de remplacer la dernière condition prévue à la résolution no 2016-08-227 par la condition suivante:

Espace réservé aux tables extérieures :

- l'espace où seront installées les tables à pique-nique doit être délimité, sur la limite adjacente au lot no 2 068 413, par une clôture de mailles de chaînes noire. Les deux propriétaires doivent s'entendre pour partager les frais de cette clôture.

ADOPTÉE

**2017-08-249 AUTORISATION – ÉMISSION D'UN CERTIFICAT D'OCCUPATION – 15 RUE HUOT**

Considérant qu'une demande a été présentée à la Ville pour l'émission d'un certificat d'occupation pour le 15 rue Huot;

Considérant que la Ville est en attente de recevoir du propriétaire des plans d'aménagement du terrain et de gestion des eaux pluviales pour cette adresse.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu par le Conseil d'autoriser l'émission par le Service de l'urbanisme d'un certificat d'occupation pour le 15 rue Huot.

Que soit demandé au propriétaire de compléter le processus pour l'aménagement du terrain (notamment le stationnement, les entrées charretières et les aires de chargement), le plan de gestion des eaux pluviales et la demande de PIIA requise pour cette adresse, dans un délai de 12 mois suivant l'adoption de la présente résolution.

Que soit retiré le certificat d'occupation émis advenant le non-respect par le propriétaire de la condition mentionnée ci-dessus.

ADOPTÉE

**DÉPÔT DES DOCUMENTS ET RAPPORTS**

- Rapport du mois de juillet 2017 de la Gestion du territoire.
- Procès-verbal de la rencontre du CCU du 18 juillet 2017.

**2017-08-250 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu de lever la séance à 20 h 31.

ADOPTÉE

---

Danie Deschênes  
Mairesse

---

Catherine Fortier-Pesant  
Greffière

\*\*\*\*\*